

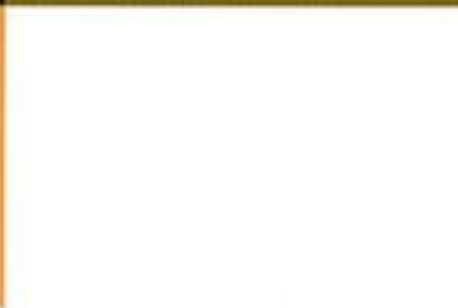


CONSEIL DE QUARTIER DES
CHUTES-MONTMORENCY
RAPPORT ANNUEL 2018



Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

**RAPPORT ANNUEL ET
ÉTATS FINANCIERS 2018
CONSEIL DE QUARTIER
DES CHUTES-MONTMORENCY**

JANVIER 2019

TABLE DES MATIÈRES

	Page
MOT DU PRÉSIDENT.....	3
1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	5
1.1 Description générale d'un conseil de quartier.....	5
1.2 Conseil de quartier des Chutes-Montmorency.....	5
1.3 Membres.....	5
1.4 Limites territoriales du quartier.....	6
2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	8
2.1 Assemblées.....	8
2.2 Membres.....	8
3. DEMANDES D'OPINION 2018.....	9
4. DEMANDES CITOYENNES 2018.....	14
5. RÉALISATIONS SUITE AUX DEMANDES ITOYENNES.....	14
6. PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL.....	14
7. TABLEAU DE SUIVI DES RÉOLUTIONS 2018.....	15
8. ÉTATS FINANCIERS 2018.....	18

MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames,
Messieurs,

Nouvellement président depuis avril dernier, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel et les états financiers du Conseil de quartier des Chutes-Montmorency pour l'année 2018.

La dernière année a été riche en projets de toutes sortes. Encore une fois, le conseil de quartier a été proactif dans plusieurs dossiers, et ce, afin d'améliorer votre qualité de vie.

Plusieurs résolutions ont permis d'appuyer des démarches citoyennes. Nous avons assuré la vigie de plusieurs dossiers importants, notamment en ce qui concerne les infrastructures, les transports, le déneigement, les loisirs et l'embellissement.

De nombreuses consultations publiques se sont tenues au cours de l'année et nous avons eu l'occasion de vous entendre à plusieurs reprises. Votre présence est primordiale, elle nous a permis de connaître vos opinions et émettre des recommandations constructives qui vous ressemblent.

Tout au long de l'année, les administrateurs se sont impliqués dans plusieurs comités afin de vous représenter et vous faire bénéficier d'un meilleur milieu de vie.

Dans la prochaine année, plusieurs dossiers majeurs continueront de nous alimenter, du projet d'aménagement des chutes Montmorency en passant par celui du nouveau réseau structurant de transport en commun, pour lequel nous nous assurerons d'avoir les meilleurs bénéfices pour notre quartier. Les demandes et les projets des citoyens seront également portés par le conseil auprès des autorités concernées.

Dans le but de continuer à bien vous représenter, nous nous assurerons d'être toujours à l'écoute de vos besoins et de vos préoccupations. Comme toujours, nous placerons les citoyennes et citoyens du quartier au cœur de nos discussions, de nos réflexions et des nos recommandations. Après tout, ce conseil de quartier, c'est vous tous!

Il m'apparaît important de remercier l'ensemble des membres du conseil et les collaborateurs, de même que notre conseiller municipal monsieur Stevens Mélançon, pour sa présence, sa disponibilité et sa représentation auprès des autorités municipales.

Je ne peux également passer sous silence la contribution dans les dernières années de notre collègue madame Louise Côté. En mon nom personnel, au nom du conseil et au nom de tous les citoyennes et citoyens du quartier, je tiens à la remercier chaleureusement pour son implication et son dévouement.

En terminant, je me joins à mes collègues administrateurs et administratrices pour vous souhaiter une bonne lecture. Au plaisir de collaborer avec vous pour la suite.

Mathieu Goupil
Président

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

1.1 Description générale d'un conseil de quartier

Organisme à but non lucratif créé à la demande de la population et qui représente les citoyens d'un quartier.

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants :

- Émettre des recommandations sur des questions d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui sont soumises par une instance décisionnelle;
- Tenir des consultations publiques;
- Transmettre des avis aux instances décisionnelles sur toutes questions touchant le quartier qu'il juge pertinentes;
- Bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

1.2 Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

Le conseil de quartier des Chutes-Montmorency se réunit habituellement le dernier mercredi de chaque mois, sauf en été.

La population est invitée à participer aux rencontres du conseil de quartier en consultant la section *Agenda* du bulletin *Ma Ville, d'un arrondissement à l'autre*, ainsi que le site internet de la Ville sous la rubrique *Vie démocratique*. D'autres moyens de communication sont aussi utilisés pour contacter la population, notamment, la distribution d'avis porte à porte aux personnes concernées par le projet lors de la tenue de consultations publiques, de l'assemblée générale annuelle et d'autres événements spéciaux. Enfin, le conseil de quartier tient un registre des abonnés pour annoncer les rencontres.

1.3 Membres

Le conseil de quartier des Chutes-Montmorency offre huit (8) postes électifs (quatre (4) hommes et quatre (4) femmes) accessibles exclusivement aux résidents du quartier. Ils sont tous élus par la population et leur mandat est de deux (2) ans. Afin d'assurer une continuité, les mandats des membres ne se terminent pas à la même année. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut s'adjoindre trois (3) autres administrateurs cooptés.

Composition du conseil de quartier des Chutes-Montmorency (2018)	
M. Mathieu GOUPIL	Président
M. Christian ROUSSEAU	Vice-président
Mme Louise CÔTÉ	Secrétaire
Mme Micheline BOUTIN	Trésorière
M. André AMPLEMAN	Administrateur
M. Sébastien VEILLEUX	Administrateur
Mme Martine GUY	Administratrice cooptée jusqu'en novembre
M. Martin RACINE	Administrateur coopté à compter de novembre

Monsieur Stevens Mélançon, conseiller municipal du district de la Chute-Montmorency-Seigneurial, est invité à toutes les assemblées. Notre conseiller municipal donne suite aux demandes soumises par notre conseil de quartier pour les questions relevant de l'Arrondissement. Toutefois, il n'a pas le droit de vote.

Madame Hélène St-Pierre agit à titre de conseillère en consultations publiques. Son rôle est de s'assurer que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et de rapporter nos décisions auprès de l'administration municipale.

Mesdames Anne-Marie Langevin et Andrée Gaumond, se sont partagé le rôle de secrétaire de rédaction. Elles ont la responsabilité de la rédaction des procès-verbaux du conseil d'administration du conseil de quartier et du suivi du tableau des résolutions.

1.4 Limites territoriales du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier des Chutes-Montmorency sont illustrées par la carte ci-dessous. Nous pouvons y distinguer rapidement le caractère distinctif de notre quartier, notamment par son secteur historique, situé aux abords des chutes Montmorency, du fleuve St-Laurent et ses percées visuelles qui rehaussent l'image du quartier et de la Ville de Québec.

Voir page suivante



V:\Comptabilisation\2012\20120223\20120223_QuartierChutesMontmorency_QC_20120223.qxd

2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1 Assemblées

En 2018, le conseil de quartier des Chutes-Montmorency a tenu dix (10) rencontres incluant l'assemblée générale annuelle (AGA). Les rencontres ont eu lieu en majorité à la Salle ArtMéli Hall au 4579, boulevard Sainte-Anne.

Un procès-verbal résumant le contenu de chacune de nos assemblées publiques est rédigé et il contient :

- L'ordre du jour;
- Les questions et les commentaires du public;
- Le tableau de suivi des dossiers`
- Les résolutions adoptées;
- Les interventions de notre conseillère municipale;
- La correspondance reçue et les opérations bancaires effectuées depuis la dernière séance.

Une fois adoptés, les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)

Le conseil de quartier des Chutes-Montmorency a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

2.2 Membres

Le conseil de quartier élu en avril 2018 comptait sept (7) membres qui se font un devoir de participer à diverses réunions et rencontres, telles que les réunions du conseil d'arrondissement de Beauport, les rencontres individuelles avec les citoyens visant à résoudre un problème, les consultations publiques, les ateliers participatifs ou les séances d'information préparées par la Ville de Québec, notamment :

- La nouvelle politique de participation publique : les citoyens invités à s'exprimer;
- L'atelier de discussion sur la nouvelle politique de participation publique de la Ville de Québec;
- Le schéma de couverture de risques en incendie à Québec;
- Le dépôt de la version finale du schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec;
- La modification à la réglementation d'urbanisme pour le boulevard Sainte-Anne et ses abords (règlement omnibus) – Quartier Chutes-Montmorency;
- Le déneigement sur le territoire de la ville de Québec;
- La vision pour une saine gestion des matières résiduelles à la Ville de Québec.

**Participation des administrateurs à titre de représentant du conseil de quartier
auprès de divers organismes ou projets**

Mme Micheline Boutin	Table de concertation des conseils de quartier sur la révision du plan directeur du réseau cyclable Comité sur le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) Comité de vigilance de l'incinérateur de Québec (CVI)
M. Mathieu Goupil	Comité de travail des présidentes et présidents, administratrices et administrateurs des conseils de quartier
M. Mathieu Goupil M. Sébastien Veilleux (substitut)	Comité de vigilance des activités portuaires
M. Christian Rousseau	Représentant du c.a. comme membre de jury pour sélectionner une œuvre d'art pour le parc Jean-Mignaux Représentant du c.a. à la présentation sur le « Projet de réseau structurant de transport en commun pour Québec »
Mme Martine Guy	Représentante dans différents organismes communautaires

Le conseil de quartier a reçu quelques invités en 2018, soit :

- Mme Jessica Veillette du Réseau Ville et village en santé;
- M. Raymond Bernier, député sortant de la circonscription de Montmorency concernant le projet d'aménagement au pied de la Chute Montmorency;
- M. Charles Lessard, étudiant à la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional à l'Université Laval – Présentation du travail de maîtrise : Piste cyclable dans le Quartier des Chutes-Montmorency.

3. DEMANDES D'OPINION 2018

Les membres du conseil de quartier ont donné leur opinion sur plusieurs projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. Les projets suivants ont fait l'objet de recommandations ou d'avis à l'arrondissement :

Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53064Ha, R.C.A.5V.Q. 189

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 24 janvier 2018, à 19 h au 4579, boulevard Sainte-Anne avec la présence de 21 citoyens.

Objet de la rencontre : Le projet de règlement proposé vise à délivrer, pour une période de deux ans, une occupation temporaire en vue de l'exploitation d'un débit d'alcool sur une propriété sise au 2 463, avenue Royale. Il s'agit d'un terrain transversal entre la rue du Grand-Sault et l'avenue Royale, d'une superficie de 2 536 mètres carrés comprenant un bâtiment commercial vacant d'un étage. Ce lot est localisé approximativement au nord du boulevard des Chutes, au sud de la rue des Pionniers et à l'ouest de l'avenue Royale. Il est situé dans une zone mixte permettant l'habitation, les services administratifs, la vente au détail, la restauration et certains services publics.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé *Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 183, relativement à la zone 53086Mb, avec les modifications suivantes (OPTION C) :*

- *Conserver qu'une seule entrée soit celle de l'avenue Royale en fermant l'entrée nord de la rue du Grand-Sault et en conservant uniquement l'usage pour les livraisons de l'entrée sud, de la rue du Grand-Sault).*
- *Exiger la plantation d'une haie de cèdres à partir de la partie derrière le bâtiment, et ce, jusqu'à l'entrée afin de préserver l'intimité du voisinage.*

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q.183

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 24 janvier 2018, à 19 h au 4579, boulevard Sainte-Anne avec la présence de 17 citoyens.

Objet de la rencontre : Ce projet de règlement vise à modifier la grille de spécifications en prescrivant un nombre maximal d'étages de deux étages au lieu d'un seul et une hauteur maximale de bâtiment pouvant atteindre 9 mètres plutôt que 5,5 mètres. Il est proposé d'ajouter une largeur minimale de lot de 15 mètres et d'abaisser le pourcentage d'aire verte minimale à 35% au lieu de 40%. Cette zone est située de part et d'autre de la rue Jean-XXIII et comprends des résidences unifamiliales constituées d'un seul étage.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53064Ha, R.C.A.5V.Q. 189.

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q.190, relativement à la zone 53107Ha.

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 28 février 2018, à 19 h au 4579, boulevard Sainte-Anne avec la présence de 13 citoyens.

Objet de la rencontre : Le projet de règlement proposé vise à autoriser, dans la zone 53107Ha, la réparation ou la reconstruction d'un bâtiment principal qui est détruit, devenu dangereux ou qui a perdu au moins 50% de sa valeur à la suite d'une cause hors du contrôle du propriétaire, et ce, malgré son implantation et le lot dérogatoires. Ce projet de règlement vise également à ajuster certains aspects normatifs de la grille de spécifications de cette zone. Ainsi, le pourcentage d'aire verte minimale est réduit à 30% au lieu de 40%. De plus, les normes d'implantation particulières applicables à un bâtiment isolé de trois logements du groupe H1 logement sont supprimées.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé *Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 190 (Projet permettant la reconstruction d'un bâtiment principal en cas de sinistre malgré l'implantation dérogatoire relativement à la zone 53107Ha – district de La Chute-Montmorency-Seigneurial)*.

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q.185, relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency.

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 20 juin 2018, à 19 h au 4579, boulevard Sainte-Anne avec la présence de 10 citoyens.

Objet de la rencontre : Le projet de règlement proposé vise à autoriser dans plusieurs zones du quartier des Chutes-Montmorency (de la rue Francheville aux chutes Montmorency) plusieurs modifications qui permettront la mise en place d'outils réglementaires favorisant le développement du secteur et la cohabitation des usages.

Les modifications proposées concernent les aspects réglementaires suivants :

- Redécoupage des limites de zones pour consolider des secteurs commerciaux existants et optimiser le nombre de zones;
- Révision des normes d'implantation et de hauteur afin de refléter le cadre bâti existant;
- Interdiction de certains matériaux de revêtement afin de favoriser la qualité des projets;
- Favoriser la présence d'un front bâti intéressant en bordure du boulevard Sainte-Anne;
- Augmentation des densités d'occupation (commerciale et résidentielle) tout en limitant la hauteur des bâtiments afin de préserver les percées visuelles;
- Protection de la forêt urbaine;
- Gestion des droits acquis.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency – district de La Chute-Montmorency-Seigneurial)*.

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q.193, relativement à la zone 53076Mb.

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 28 février 2018, à 19 h au 4579, boulevard Sainte-Anne avec la présence de 66 citoyens.

Objet de la rencontre : Le projet de règlement proposé vise à autoriser, dans la zone 53076Mb, l'aménagement d'un columbarium et d'une chapelle dans l'ancienne caserne de pompiers située au cœur de l'ancien noyau villageois de Courville. Le bâtiment vacant du 26, rue Vachon est actuellement à vendre par la Ville et une nouvelle vocation est souhaitable afin d'en assurer sa pérennité et la préservation de sa valeur patrimoniale. La Compagnie du Cimetière Saint-Charles souhaite faire l'acquisition du bâtiment qui est soumis à la juridiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec. Il est proposé de modifier les usages actuellement autorisés afin de permettre la compatibilité avec le projet. Le projet de règlement proposé vise à modifier la grille de spécifications de la zone 53076Mb en ajoutant à titre d'usages spécifiquement autorisés, un columbarium et une chapelle. D'autre part, il est proposé d'exempter l'établissement de l'obligation d'aménager les 9 cases requises supplémentaires de stationnement.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé *Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 193 (Projet permettant l'aménagement d'un columbarium et d'une chapelle dans l'ancienne caserne de pompiers située au 26, rue Vachon relativement à la zone 53076Mb – district de La Chute-Montmorency-Seigneurial)*. Il est mentionné d'accorder une attention particulière aux espaces de stationnement de la rue Vachon afin de préserver la quiétude des voisins immédiats.

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q.203 relativement aux zones 53004Ra et 53160Ha, et à l'assujettissement de la nouvelle zone 53165Ha à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale.

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 20 juin 2018, à 19 h au 4579, boulevard Sainte-Anne avec la présence de 66 citoyens.

Objet de la rencontre : Le projet de règlement proposé vise à autoriser le développement résidentiel sur le côté nord de l'avenue des Rapides en créant une nouvelle zone à même une partie des zones existantes afin de permettre la construction de 10 habitations unifamiliales isolées de 2 étages avec garage attaché à chaque unité. Il est également proposé d'agrandir la zone 53019Ha à même une bande de terrain d'une largeur de 12 mètres au nord du 26, avenue des Marches-Naturelles.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport de refuser la demande d'adoption de projet de règlement intitulé *Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 203* visant à autoriser le développement résidentiel sur le côté nord de l'avenue des

Rapides en créant une nouvelle zone à même une partie des zones existantes afin de permettre la construction de 10 habitations unifamiliales isolées de 2 étages avec garage attaché à chaque unité. Il est également recommandé de refuser la demande permettant d'agrandir la zone 53019Ha à même une bande de terrain d'une largeur de 12 mètres au nord du 26, avenue des Marches-Naturelles – district de La Chute-Montmorency-Seigneurial.

Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb, R.C.A.5V.Q.214.

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 26 juin 2018, à 19 h au 49, avenue Ruel avec la présence de 9 citoyens.

Objet de la rencontre : Le projet de règlement proposé vise à augmenter à quatre le nombre maximal de logements par bâtiment isolé et à prescrire une largeur minimale de lot à seize mètres. Il est aussi proposé d'autoriser la réparation ou la reconstruction d'un bâtiment principal en cas de sinistre, et ce, malgré l'implantation et le lot dérogatoires. Il est également proposé d'ajouter un article visant la protection des arbres en milieu urbain.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité, de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53084Mb, R.C.A.5V.Q. 214* (Projet visant à augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment isolé à quatre au lieu de trois – district de la Chute-Montmorency Seigneurial).

Projet de modification au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha, R.C.A.5V.Q.216

Demande d'opinion : assemblée tenue le mercredi 29 novembre 2018, à 19 h au 49, avenue Ruel avec la présence de 11 citoyens.

Objet de la rencontre : Le projet de règlement proposé vise notamment à autoriser les bâtiments jumelés d'un minimum et d'un maximum de 1 logement, d'ajouter des normes de lotissement et de permettre des bâtiments de 2 étages avec une hauteur maximale de 9 mètres. Il est également proposé d'ajouter des articles visant la protection des arbres en milieu urbain, le maintien de l'implantation dérogatoire et du lot dérogatoire en cas de reconstruction d'un bâtiment principal après sinistre.

Recommandation du conseil de quartier : Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de règlement intitulé *Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 216, relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha* avec les modifications suivantes (OPTION C) :

- Retirer au quartier son droit de deux logements sur deux étages, en appliquant un droit acquis.

4. DEMANDES CITOYENNES 2018

LES PRINCIPALES DEMANDES CITOYENNES TRANSMISES À LA VILLE PAR LE CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY EN 2018, DONT LE DÉTAIL EST PRÉSENTÉ AU POINT 7 «TABLEAU DE SUIVI DES RÉOLUTIONS 2018» :

- Accès gratuit aux installations et parcs comme la Baie de Beauport et le Centre de plein air de Beauport;
- Qu'un souci particulier soit apporté au déneigement des rues du secteur Montmorency;
- Qu'un stationnement alternatif soit désigné pour les citoyennes et citoyens habitant près des bretelles de l'autoroute;
- Plantation d'arbres dans le quartier (boul. des Chutes, boul. Sainte-Anne devant Le Pivot et l'avenue Royale près du boul. des Chutes);
- Demande au RTC de revoir la fréquence des autobus dans le secteur Montmorency;
- Accessibilité gratuite aux Chutes-Montmorency suite à l'aménagement au pied de la chute.

5. RÉALISATIONS SUITE AUX DEMANDES CITOYENNES

- Aménagement et déboisement des terrains de la Ville de Québec sur l'avenue François-Xavier afin de conserver les percées visuelles;
- Émondage des arbres sur les terrains de la Ville de Québec sur la Terrasse Cadieux afin de préserver les percées visuelles;
- Réfection des escaliers de la Côte Saint-Grégoire afin de faciliter les déplacements des citoyennes et citoyens habitant sur le plateau;
- Déneigement sous les bretelles de l'autoroute afin de faciliter le stationnement des citoyennes et citoyens lors de tempête de neige;
- Amélioration de la circulation automobile et piétonne au Terminus des Chutes-Montmorency.

6. PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL

En 2019, le conseil d'administrera portera, encore une fois, une attention particulière à l'agrandissement du Port de Québec, au projet d'aménagement au pied de la Chute-Montmorency et à la mise en place du réseau de transport structurant pour s'assurer que l'est de la ville sera desservi adéquatement.

De plus, le conseil de quartier des Chutes-Montmorency est membre de la Table de concertation vélo des conseils de quartier. Cette instance, qui réunit une cinquantaine de délégués issus de vingt-sept (27) quartiers, s'est donné pour mandat de veiller à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo.

Depuis sa création en 2015, elle s'est imposée comme un interlocuteur incontournable pour s'assurer que le développement du réseau cyclable réponde aux besoins et aux attentes de la population. Au cours de la dernière année, le conseil de quartier a adopté trois (3) résolutions issues de ses travaux. Ces résolutions portent sur la réalisation des

projets cyclables reportés en 2017 et des projets cyclables de 2018 (TCV-10), la mise en place d'un système de vélo partage (TCV-11) et les investissements dans la Vision des déplacements à vélo (TCV-12).

7. TABLEAU DE SUIVI DES RÉOLUTIONS 2018

RÉSOLUTION	SUJET	SUIVIS RÉALISÉS
RÉSOLUTION 15-CA-55	Aménagement des terrains coin avenue Ruel, 121e (côté ouest), 122e rue et boulevard Sainte-Anne	Première phase : La ville a eu des discussions avec le Carrefour jeunesse emploi et le Service de la culture et des artistes afin de déterminer quel projet artistique cela pourrait être fait. Le Viaduc des Arts a vu le jour à l'été 2017 Dossier en attente d'une décision de la Ville
RÉSOLUTION 16-CA-13	Escalier entre la côte Saint-Grégoire et l'Espace Saint-Grégoire #2	Achat en octobre 2017 par la Ville de Québec du terrain où sont situés les escaliers. La réfection des escaliers sera effectuée en 2018 Réfection des escaliers effectuée en 2018 Dossier fermé
RÉSOLUTION 16-CA-28	Appui aux citoyens résidant sur l'avenue royale et Courville incommodés par la zone d'attente autobus du RTC	Malgré plusieurs demandes du CQ auprès du RTC en 2017 En 2018, un suivi constant est effectué par M. Stevens Mélançon, conseiller municipal Dossier est toujours en attente d'une décision du RTC
RÉSOLUTION 17-CA-41	Accès gratuit à la Baie de Beauport aux cyclistes et piétons	Lettre adressée à Gestev et demande de suivi à la Ville lors du renouvellement du contrat en 2019. La Ville n'a pas répondu à nos attentes malgré les démarches du C.Q.. Les frais de 2,00 \$ seront toujours imposés par GESTEV pour les 5 prochaines années Dossier fermé
RÉSOLUTION 17-CA-57	Résolution de félicitations pour la Place éphémère Montmorency et demande à l'arrondissement Beauport que cette place soit reconduite en 2018	Lettre rédigée en 2017 par Mme Côté. La place éphémère a été reconduite en 2018 Dossier fermé

RÉSOLUTION 18-CA-14	Nomination d'un représentant et d'un substitut au Comité de vigilance des activités portuaires	Nomination de Mathieu Goupil comme représentant et de Sébastien Veilleux comme substitut. Rapport mensuel lors des assemblées.
RÉSOLUTION 18-CA-15	Nomination d'un représentant à la présentation sur le « Projet de réseau structurant de transport en commun pour Québec »	Nomination de Christian Rousseau comme représentant Rapport fait lors de l'assemblée de novembre 2018
RÉSOLUTION 18-CA-27	Demande à la Ville d'exercer son leadership et de saisir l'occasion du retrait de la ligne électrique pour verdir le boul. des Chutes par la plantation d'arbres matures	Dossier en attente d'une décision de la Ville
RÉSOLUTION 18-CA-31	Demande au RTC de revoir la fréquence des autobus entre le centre-ville et le secteur de Montmorency via le boulevard Ste-Anne et d'instaurer un service de navette entre le pied de la chute et le terminal des chutes situé sur l'avenue Royale	Réponse du RTC qu'ils portent une attention particulière à notre demand. Dossier en attente d'une décision du RTC Suivi effectué par M. Stevens Mélançon, conseiller municipal
RÉSOLUTION 18-CA-38	Demande à la Ville de Québec d'aménager une bande arbustive sur l'emprise de la Ville de Québec le long des stationnements de l'avenue Royale entre la rue Xavier-Giroux et la rue du Grand-Sault	Dossier en attente d'une décision de la Ville
RÉSOLUTION 18-CA-39	Demande à la Ville de Québec de planter de grands arbres matures le long du boulevard Sainte-Anne afin d'éviter que ces terrains deviennent des îlots de chaleur	Dossier en attente d'une décision de la Ville
RÉSOLUTION 18-CA-45	Embauche de Mme Andrée Gaumond à titre de secrétaire de soutien	Dossier Fermé

RÉSOLUTION 18-CA-09	TCV-10 : réalisation des projets cyclables reportés de 2017 et des projets cyclables de 2018	Rapport mensuel des activités de ce comité lors des assemblées
RÉSOLUTION 18-CA-40	<p>TCV-12 : salue la décision de la Ville de Québec de faire passer de 3M \$ à 5M \$ les investissements dédiés à la mise en œuvre de la Vision des déplacements à vélo pour l'année 2018;</p> <p>invite la Ville de Québec à maintenir ou augmenter les fonds dédiés au déploiement de la Vision des déplacements à vélo pour les années 2019 et 2020 en vue d'ajouter 25 km par année au cours des deux prochaines années;</p> <p>invite la Ville de Québec à affecter des ressources humaines suffisantes et adéquates pour atteindre cet objectif</p>	Un rapport mensuel des activités de ce comité lors des assemblées

8. ÉTATS FINANCIERS 2018

En 2018, mille trois cent soixante-dix-sept dollars (1 377,00 \$) ont été dépensés pour les frais de fonctionnement du conseil d'administration du conseil de quartier.

Au 31 décembre 2018, le conseil de quartier dispose de quarante dollars (40,00 \$).

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

BILAN ET ÉTATS FINANCIERS AU

31 DÉCEMBRE 2018

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>192\$</u>	<u>480\$</u>
	192\$	480\$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs	144\$	80\$
Actif net		
Non grevé d'affectation	48\$	400\$
Grevé d'affectation		

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY
ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION
DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions – Ville de Québec	1 025\$	1 140\$
	0\$	<u>1 200\$</u>
	<u>1 025\$</u>	<u>2 340\$</u>
 CHARGES		
Fonctionnement	1 377\$	1 099\$
	0\$	736\$
	<u>0\$</u>	<u>464\$</u>
	<u>1 377\$</u>	<u>2 299\$</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	(-352\$)	40\$
Actif net non affecté au début de l'exercice	400\$	360\$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>400\$</u>	<u>360\$</u>

Au nom du conseil de quartier :

 Micheline Boutin, trésorière SIGNÉ

 Mathieu Goupil, président SIGNÉ

CONSEIL DE QUARTIER DES CHUTES-MONTMORENCY

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Note 1 – Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 11 mai 2004, copie d'une résolution de la Ville de Québec autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom de Conseil de quartier des Chutes-Montmorency.

Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la *Politique de consultation publique de la Ville de Québec*, adoptée par le Conseil de ville.

Note 2 – États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.R.Q., chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3 – Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.